

Note de synthèse

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET BUDGET PRIMITIF 2024

SMGA : budget 2024

PREAMBULE

Le cadre règlementaire du budget

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales :

- Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
- La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au comité syndical à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la structure, après l'adoption par l'assemblée délibérante des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le budget du SMGA comporte deux sections : fonctionnement et investissement.

Chaque section doit être en équilibre, en dépenses et en recettes.

En 2024, le budget une évolution significative de la nomenclature budgétaire sera réalisée lors du passage au référentiel M57 en lieu et place de M14.

Pour rappel, le calendrier budgétaire du SMGA est le suivant :

5 juillet 2022 = Comité Syndical - validation du scénario d'organisation

10 novembre 2022 = Comité Syndical - validation des programmes d'actions (PEP-PAPI, PPG, AAZH)

23 décembre 2023 - Approbation du PEP-PAPI Garonne amont 2023-2024 par le Préfet Pilote.

1er février 2024 = Arrêté de DIG pour le PPG 2024-2028

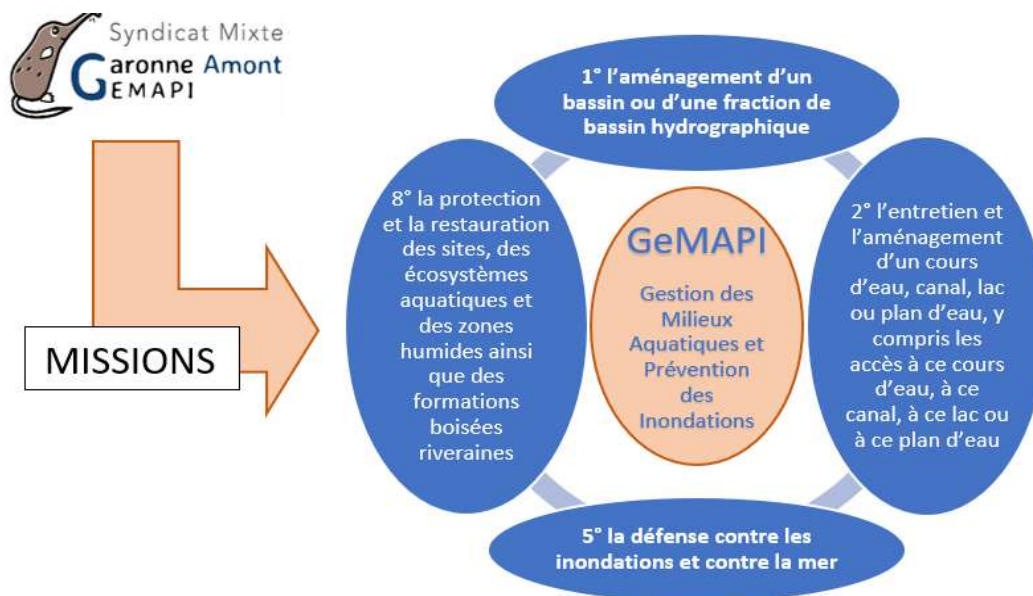
2 février 2024 = Envoi du rapport du DOB aux membres du bureau

8 février 2024 = Présentation des orientations budgétaires en bureau syndical

22 février 2024 = DOB en Comité Syndical

27 mars 2024 = Vote du budget

CONTEXTE



Le budget primitif 2024 a été établi sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté en comité syndical le 8 février 2024 et avec pour objectifs :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services à la population ;
- Dans le cadre de la préparation budgétaire, le SMGA a décidé de construire son budget en envisageant une augmentation progressive du niveau de la contribution de ses membres, les 4 Communautés de Communes, après la phase de mise en place de la structure entre 2019 et 2023.
- de contenir la dette en décidant de ne pas recourir à l'emprunt, réservant plutôt cette possibilité pour les investissements importants et épisodes de fortes inondations (générant des montants de travaux excédant largement plusieurs fois le montant des contributions annuelles).

Ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice précédent.

Le budget primitif du SMGA pour l'exercice 2024 est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement.

Après une première année d'exercice 2020 incomplète, à la suite de la création du SMGA au 1/9/2019 et sa structuration progressive en 2020, l'année 2021 a été le 1er exercice comptable complet en fonctionnement du SMGA. En investissement, 2 grosses opérations se déroulant sur plusieurs exercices avaient été inscrites : l'étude globale confiée au bureau d'étude EGIS à partir de février 2021 et l'appel à projet zones humides. L'activité a pu se dérouler, bien qu'elle ait été ralentie en partie, par effets de bords, par la crise sanitaire mondiale.

2022 a été un budget de transition, programmant la fin de l'étude globale, avant arbitrages sur les programmes d'actions pluriannuels dont le Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations Garonne Amont (PEP-PAPI) validé le 23/12/2022 par le préfet pilote et le Plan Pluriannuel de Gestion Garonne Amont (PPG) validé en 2023 pour une mise en œuvre dès 2024.

2023 a vu le démarrage des actions du PEP PAPI Garonne Amont, avec une majorité des facturations qui interviendront en 2024. Le PPG Garonne Amont a été mis en enquête publique, puis autorisé par arrêté inter-préfectoral de déclaration d'Intérêt Général permettant de démarrer les actions 2024-2028.

Les propositions budgétaires 2024 présentées dans ce document s'appuient sur le contenu de ces programmes d'actions pluriannuels validés, en intégrant le scénario d'organisation validé, mis en œuvre dès 2023, avec les modifications issues du choix des élus à la suite du dialogue d'objectif budgétaire.

LES CHIFFRES CLES DU SMGA : 173 COMMUNES - 4 EPCI MEMBRES - 87 652 HABITANTS

Budget GEMAPI	
Missions	<p><u>La compétence GEMAPI et sa traduction opérationnelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil, études, interventions d'urgence • Plan Pluriannuel de Gestion (PPG 2024-2028) • Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) • Appels à Projets • Gestion Patrimoniale : systèmes d'endiguements, ouvrages, zones humides, ... (sur les volets GEMA et/ou PI du SMGA) • Gestion de la brigade verte : Atelier chantier d'insertion
Effectifs au 01/01/21	<p>3 agents dont 3 permanents 3 ETP</p> <p>6 agents en insertion (CDDI) 4.5 ETP</p> <p>Encadrement brigade verte par prestataires en complément</p>
Effectifs au 17/01/22	<p>5 agents dont 4 permanents (1 apprenti) 5 ETP</p> <p>3 agents en insertion (CDDI) / cible 6.5 agents – 4.8 ETP 2.2 ETP</p> <p>Encadrement brigade verte par prestataires en complément</p>
Effectifs au 02/01/23	<p>5 agents dont 5 permanents (+ 1 recrutement d'un chef d'équipe programmé dans le courant 2023) 5 ETP (+1)</p> <p>5 agents en insertion (CDDI) / cible 5 à 6 agents – 3.75 ETP 3.71 ETP</p> <p>Encadrement insertion brigade verte par prestataire en complément</p>
Budget prévisionnel Fonctionnement 2020	<p>515 000 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2021 de 179 610,63 €</i></p>
Budget prévisionnel Investissement 2020	<p>180 000 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2021 de 34 712,54 €</i></p>
Budget prévisionnel Fonctionnement 2021	<p>889 560,63 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2022 de 162 638,78 €</i></p>
Budget prévisionnel Investissement 2021	<p>576 429,54 € <i>Réalisé avec un Déficit à reporter sur 2022 de - 241 184,34 €</i></p>
Budget prévisionnel Fonctionnement 2022	<p>701 389,00 € Budget Voté (incluant DM) : 693 721.12 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2023 de 239 547.94 €</i></p>
Budget prévisionnel Investissement 2022	<p>626 725,86€ Budget Voté (incluant DM) : 637 027.32 € <i>Réalisé avec un Excédent de 182 437.89 €</i></p>
Budget prévisionnel Fonctionnement 2023	<p>883 436.73 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2024 de 353 669.74 €</i></p>
Budget prévisionnel Investissement 2023	<p>629 030.08 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2024 de 334 100.91 €</i></p>
Proposition Fonctionnement 2024	<p>Intégrant des opérations d'ordres (2020-23) liées au démarrage travaux 1 262 357.86 € dont dépenses réelles 623 300,00 €</p>
Proposition Investissement 2024	<p>Intégrant des opérations d'ordres (2020-23) liées au démarrage travaux 1 928 960.16 € dont dépenses réelles 1 085 143.65 €</p>

RETOUR SUR LE BUDGET 2023 => COMPTE ADMINISTRATIF

Après un budget 2020 qui avait été un 1er budget d'exercice partiel, les budgets 2021 et 2022 ont été les premiers budgets d'exercice complet du SMGA, constituant une phase de stabilisation sur le fonctionnement du service, la première phase de recrutement étant achevée.

Depuis le transfert de la compétence, le SMGA a œuvré pour améliorer l'efficacité du service tout en optimisant le coût de fonctionnement avec un important travail d'évaluation de différents scénarios d'organisation mené en 2022.

La modification de l'organisation de la brigade verte a été mise en œuvre, avec la reprise en régie de l'encadrement dès 2023, selon le scénario d'organisation validé ;

A noter que le budget (2020, 2021, 2022, 2023, ...) bénéficie de la mise à disposition gracieuse des locaux de Montréjeau (par la CC Cœur et Coteaux du Comminges) et d'Aspet (par la CC Cagire Garonne Salat jusqu'à fin 2023), hors la participation aux charges.

L'autofinancement repose sur la contribution des 4 EPCIs membres du SMGA. Il est complété par des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de l'Etat, du Conseil Régional d'Occitanie, de l'entente pour l'eau, du Conseil Départemental 31.

En recettes, le budget est réalisé à 77.99% notamment en raison de la bonne couverture en subventions du PPG Ger-Job et du financement de l'animation des postes. En investissement, le reliquat du versement de l'étude globale vient fortement alimenter les recettes ainsi que des avances importantes de l'Etat, avec presque 100 000€ bienvenus du fonds vert pour le PEP-PAPI et du CD31 pour le contrat de projet sur 3 ans concernant le PGH (inclus dans le PPG). Notons toujours le décalage d'un an entre les soldes 2022 (versés en 2023) et les soldes d'opérations pluriannuelles importants qui sont versés à la fin des programmes. Ces avances sont ainsi bienvenues comme les acomptes, qui ont été mobilisés autant que possibles.

Les dépenses de fonctionnement demeurent conformes au prévisionnel, le versement à la section d'investissement n'ayant pas été nécessaire du fait d'un retard sur les paiements du PEP-PAPI, qui va se cumuler fortement en 2024 en dépenses d'investissement avec le démarrage du PPG sur l'ensemble du territoire. Ainsi, le budget d'investissement n'a mobilisé que 100 000€ de dépenses, avec un fort report des dépenses PEP-PAPI. On notera que le montant attendu en dépenses dépasse 1M€ en 2024, malgré la mise en place de la gestion budgétaire pluriannuel prévue au travers de 2 autorisations de programme.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	123 200,00	55 938,05	0,00	0,00	67 261,95
012	Charges de personnel, frais assimilés	385 000,00	339 508,94	0,00	0,00	45 491,06
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	17 000,00	15 858,95	0,00	0,00	1 141,05
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		525 200,00	411 305,94	0,00	0,00	113 894,06
66	Charges financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	30 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		576 200,00	411 305,94	0,00	0,00	164 894,06
023	Virement à la section d'investissement (2)	209 752,73				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	97 484,00	97 484,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		307 236,73	97 484,00			209 752,73
TOTAL		883 436,73	508 789,94	0,00	0,00	374 646,79
Pour information		(5) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	66 000,00	78 040,94	0,00	0,00	-12 040,94
70	Produits services, domaine et ventes div	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	632 640,00	600 450,18	0,00	0,00	32 189,82
75	Autres produits de gestion courante	100,00	0,36	0,00	0,00	99,64
Total des recettes de gestion courante		699 740,00	678 491,48	0,00	0,00	21 248,52
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	100,00	371,47	0,00	0,00	-271,47
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		699 840,00	678 862,95	0,00	0,00	20 977,05
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	8 346,12	8 346,12			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		8 346,12	8 346,12			0,00
TOTAL		708 186,12	687 209,07	0,00	0,00	20 977,05
Pour information		(5) 175 250,61				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	395 625,51	76 146,62	0,00	319 478,69
204	Subventions d'équipement versées	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	132 212,00	11 151,95	0,00	121 060,05
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	530 837,51	90 298,77	0,00	440 538,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	100,00	0,00	0,00	100,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00			
	Total des dépenses financières	21 100,00	0,00	0,00	21 100,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	10 000,00	852,00	0,00	9 148,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	561 937,51	91 150,77	0,00	470 786,74
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	8 346,12	8 346,12		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	8 346,12	8 346,12		0,00
	TOTAL	570 283,63	99 496,89	0,00	470 786,74
	Pour information	(2) 58 746,45			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	251 091,90	324 158,80	0,00	-73 066,90
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	251 091,90	324 158,80	0,00	-73 066,90
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 404,12	6 404,12	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	64 297,33	64 297,33	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	70 701,45	70 701,45	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	321 793,35	394 860,25	0,00	-73 066,90
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	209 752,73			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	97 484,00	97 484,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	307 236,73	97 484,00		209 752,73
	TOTAL	629 030,08	492 344,25	0,00	136 685,83

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	508 789,94	G	687 209,07
	Section d'investissement	B	99 496,89	H	492 344,25
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	175 250,61 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	58 746,45 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	667 033,28	= G+H+I+J	1 354 803,93
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	508 789,94	= G+I+K	862 459,68
	Section d'investissement	= B+D+F	158 243,34	= H+J+L	492 344,25
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	667 033,28	= G+H+I+J+K+L	1 354 803,93

Principaux ratios de l'exercice 2023

En recettes, le budget est réalisé à 77.99% notamment en raison de la bonne couverture en subventions du PPG Ger-Job et du financement de l'animation des postes. En investissement, le reliquat du versement de l'étude globale vient fortement alimenter les recettes ainsi que des avances importantes de l'Etat, avec presque 100 000€ du fonds vert pour le PEP-PAPI et du CD31 pour le contrat de projet sur 3 ans concernant l'action PGH (inclue dans le PPG2024-2028). Notons toujours le décalage d'un an entre les soldes 2022 (versés en 2023) et les soldes d'opérations pluriannuelles importants qui sont versés à la fin des programmes. Ces avances sont ainsi bienvenues comme les acomptes, qui ont été mobilisés autant que possibles.

Les dépenses de fonctionnement demeurent conformes au prévisionnel, le versement à la section d'investissement n'ayant pas été nécessaire du fait d'un retard sur les paiements du PEP-PAPI qui va se cumuler fortement en 2024 en dépenses d'investissement avec le démarrage du PPG sur l'ensemble du territoire. La brigade verte a pu mener l'essentiel des travaux prévus, en limitant le recours à la sous-traitance pour les travaux d'entretien. Les travaux post-crués de mai 2023 ont été financés par la CCPHG, la participation du SMGA demeurant en suspens du montant des aides validées. Ces éléments expliquent la différence.

Le budget d'investissement n'a mobilisé que de l'ordre de 100 000€ de dépenses, avec un fort report des dépenses PEP-PAPI (près de 300 000€ sur 2024). On verra ainsi que le montant attendu en dépenses dépasse 1M€ en investissement 2024, malgré la mise en place de la gestion budgétaire pluriannuelle prévue

au travers de 2 autorisations de programme couvrant le programme PEP-PAPI et le PPG 2024-2028 en investissement.

En fonctionnement, hors dotation à la section d'investissement, les postes principaux sont constitués par les charges de personnel et charges générales, aucune charge financière.

En recettes de fonctionnement, les postes principaux sont constitués par :

- 389 275€ de contributions des Communautés de Communes.
- les avances de subventions 2023 et les soldes versés en décalage pour 2021 et 2022
- des remboursement sur rémunérations (insertion, indemnités maladie)

Cela aboutit à un excédent de clôture du budget de fonctionnement de 353 669.74 €

Ce résultat va permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement pour 2023, et de dégager du financement pour un transfert à la section d'investissement.

En investissement, peu de soldes subventions demeurent en attente, ayant été apurées en 2023, mais des avances importantes ont été mobilisées en recettes pour près de 300 000 €. L'excédent de clôture est de 334 100.91 €, couvrant le report de paiement des actions PEP-PAPI menées sur fin 2023-début 2024.

Le résultat consolidé de 687 770,65 € permet, grâce aux importantes avances notamment, de constituer un précieux fonds de roulement.

BUDGET PRIMITIF 2024

En €	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 262 357.86 €	1 928 960.16 €	3 191 318.02 €
Recettes	idem	idem	idem
Réel	623 300.00€	1 085 143.65	1 707 443.65 €
Hors opérations d'ordre			

La mise en place des programmes d'actions pluriannuels est finalisée, visant à une gestion opérationnelle globale et efficace sur les volets :

- Gestion des milieux aquatiques, avec dès 2024 la mise en œuvre opérationnelle d'un PPG sur l'ensemble du territoire (par exemple replantation d'arbres en berges, coupe de plantes invasives, interventions sur les zones humides, sur le volet sédimentaire, etc.).
- Prévention des inondations, via le PEP-PAPI (phase obligatoire) avec pour horizon un PAPI complet portant des travaux (enlèvement d'arbres tombés dans les cours d'eau représentant un risque pour les personnes et/ou les biens, étude pour la gestion des digues, études de vulnérabilité, systèmes d'alertes locaux, ...).

Toutefois, dès 2024-2025 il semble pertinent d'anticiper la mise en place du PAPI complet et des actions complémentaires sur les volets gestion sédimentaire et zones humides qui vont représenter un besoin de financement supplémentaire pour les nouvelles actions qui seront validées.

Éléments de projection techniques et financiers :

- Un PEP-PAPI en cours de réalisation dont l'essentiel des financements se portera sur 2024 et 2025.
- Un PPG qui démarre dès 2024 jusqu'à 2028.
- Un PAPI complet à construire en cible 2025-2030 avec des coûts de travaux importants, intégrant, selon le périmètre de compétence GEMAPI retenu, plus ou moins de composantes liées aux ouvrages torrentiels passifs. Le futur PAPI pourrait être de l'ordre de 5M€ à 8M€ sur 5 ans. Même sur une hypothèse

basse d'ambition, en intégrant 60% d'aides, il resterait plus de 400 000€ HT par an à financer (ainsi que, à minima des avances de TVA).

Autorisation de programmes validées 2024-1 et 2024-2 et projection pour le futur PAPI:

Numéro d'AP	Libellé de l'opération	AP en € (HT)	CP en € (HT)						
			2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
2024-1	PEP-PAPI Garonne Amont	78333	512500	270833	X	X	X	X	X
2024-2	PPG Garonne Amont	1743838	349615	397217	254017	356747	386242	400000 <small>PPG 2029-2033</small>	400000 <small>PPG 2029-2033</small>
2026-1 <i>Projection</i>	PAPI Garonne Amont	5M€			0,75M€	1M€	1M€	1M€	1,250M€

Numéro d'AP	Libellé de l'opération	AP en € (TTC)	CP en € (TTC)						
			2024	2025					
2024-1	PEP-PAPI Garonne Amont	940000	615000	325000					
2024-2	PPG Garonne Amont	2092606	419538	476660	304821	428096	463491		

- Un futur PGZH (Plan de Gestion des Zones Humides), important en termes d'enjeu, dont l'ambition reste à définir.
- Un futur PGH (Plan de Gestion Hydromorphologique), intégrant un volet torrentiel plus ou moins important qui générera des coûts prévisibles importants (notamment post-crues) mais qui permettra les interventions sur le volet sédimentaire et financièrement (contrairement à la situation d'aujourd'hui).
- Une ambition de conseils et d'appui, reconnue et à conforter auprès du territoire mais consommatrice de temps et de ressources humaines.
- Enfin, une ambition et une capacité à pouvoir faire face aux futurs épisodes d'inondations, de sécheresse annoncés et prévus, en fonction notamment des impacts des futures crues et selon leurs fréquences et gravité (volet PI). A côté de ces programmes pluriannuels futurs, des crédits seraient alors réservés pour des opérations ponctuelles (interventions en urgence notamment, dont on peut évaluer la pertinence lors des phases post-crue actuelles).

Les frais d'entretien et d'investissement des ouvrages de l'Ourse identifiés GEMAPI, des futurs ouvrages (Gourdan-Polignan, ...) seront des contraintes supplémentaires pour les prochains exercices.

Le budget primitif 2024 présenté dans ce document permet de financer les actions validées, sans anticiper les choix sur les futures actions proposées. Afin d'être cohérent avec le contexte présenté ci-dessus, pour 2023, le SMGA fait le choix d'appeler une contribution auprès de ses membres qui demeure en dessous des ratios nationaux (7,5€/habitant) et encore plus des ratios des territoires de montagne (16€/habitant).

Les projets portés seront, sur le principe, des projets conditionnés à l'obtention de subventions, afin de permettre une surface d'intervention maximale tout en étant en cohérence avec les objectifs des financeurs, eux même en accord avec les documents cadre de la gestion de l'eau et du risque inondation (SDAGE, PGRI, SAGE, SCOT, Code de l'Environnement notamment).

En se basant sur les projections développées ci-dessus, la proposition retenue pour 2024 est d'augmenter la contribution à un ratio de 6€/habitant dès 2024, ce qui porte les contributions des 4 EPCI à 525 912€ en 2024, puis de se projeter sur 7€/habitant en 2025 (pour 613 564 € de contributions), sans modification à ce stade de la clé de répartition entre EPCI.

L'année 2024 va être une année de stabilisation du fonctionnement du service, avec la finalisation de la phase de recrutement : contrat de projet de 3 ans pour le PGH et renfort d'un technicien PAPI.

On constate dès lors une relative continuité du budget de fonctionnement, proche du niveau ciblé lors de la mise en place du SMGA en 2018, hors virement à la section d'investissement et provisions pour l'avenir. A noter que le budget bénéficie de la mise à disposition gracieuse des locaux de Montréjeau (par la CC Cœur et Coteaux du Comminges) hors la participation aux charges.

L'autofinancement repose sur la contribution des 4 EPCIs membres du SMGA. Il est complété par des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de l'Etat, du Conseil Régional d'Occitanie, de l'entente pour l'eau, du Conseil Départemental 31 et le FCTVA (reversé avec 2 ans de décalage).

L'autofinancement est basé notamment sur les excédents des précédents exercices, avec une part des contributions reportées en investissement.

En investissement, le budget augmente de manière importante en 2024, en raison à la fois des reports de paiement d'actions PEP-PAPI sur début 2024 et aussi du démarrage du PPG 2024-2028 sur l'ensemble du territoire.

Cet exercice permettra d'intégrer la 1^{ère} année d'exécution du PPG 2024-2028, de poursuivre les actions du PEP-PAPI et de finaliser l'appels à projet zones humides, principalement.

Sur un territoire varié et diversifié, il faudra intégrer les potentialités et les contraintes réglementaires de ce territoire riche en biodiversité.

Si la phase de structuration semble longue, elle nécessite impérativement néanmoins un délai incompressible pour pouvoir mettre en place l'intégralité de la gamme des actions possibles par le Syndicat et notamment :

- Obtenir le droit d'intervenir : sur ses ouvrages propres (systèmes d'endiguements à classer), ou par Déclaration d'Intérêt Général, dans un cadre d'urgence ou en cas de carence des propriétaires (cas plus compliqué, très rarement mis en œuvre).
- Bénéficier d'aides et de subventions dans le cadre des programme coordonnés, étayés techniquement et financièrement, ayant été construits dans un cadre concerté.

Les propositions de budget 2024 répondent à l'évolution logique des missions dans un cadre de mise en œuvre de la GEMAPI sur un territoire de montagne contrasté.

Synthèse budget primitif 2024

Fonctionnement	
011 Charges à caractère général	193 300,00 €
012 Charges de personnel	412 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	494 995,06 €
042 Opérations d'ordre Amort.Immo	144 062,80 €
65 Autres charges gestion courantes	17 000,00 €
66 intérêts réglés à l'échéance	1 000,00 €
Total DEPENSES	1 262 357,86 €
002 Excédent antérieur reporté	353 669,74 €
013 Atténuations de charges	69 588,00 €
042 Opérations d'ordre entre section	99 735,12 €
70 Produits des services	1 000,00 €
74 Dotations et participations	738 165,00 €
75 Produits gestion courante	100,00 €
77 Produits exceptionnels	100,00 €
Total RECETTES	1 262 357,86 €
Investissement	
001 Solde d'exécution d'invnt reporté	0,00 €
040 Opérations d'ordre entre section	99 735,12 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €
13 Subventions d'investissement	281 033,40 €
20 AP 2024-1 PEP PAPI Garonne Amont	600 780,00 €
20 Immobilisations incorporelles	13 575,65 €
204 Subventions d'équipement	3 000,00 €
21578 AP2024-2 PPG Garonne Amont	45 600,00 €
21 Immobilisations corporelles	8 250,00 €
22 AP 2024-1 Immobilisations reçues en affectation	14 220,00 €
26 Participations et créances	100,00 €
45411 AP2024-2 PPG Garonne Amont	373 938,00 €
45411 Travaux effectués d'office (AAPZH)	25 680,00 €
4581 Etude globale-DIG-PPG Ger Job ... 2020-2023	463 047,99 €
Total DEPENSES	1 928 960,16 €
001 Solde d'exécution d'invnt reporté	334 100,91 €
020 Immobilisations incorporelles	463 047,99 €
021 Virement de la section de fonct	494 995,06 €
040 Opérations d'ordre Amort.Immo	144 062,80 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €
10222 FCTVA	8 220,00 €
13 Subventions d'investissement	105 000,00 €
45412 PPG Garonne Amont	87 500,00 €
4582 Etude globale - PPGs - DIG - APZH	292 033,40 €
Total RECETTES	1 928 960,16 €
Montant total budget	3 191 318,02 €

Section fonctionnement

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	123 200,00	0,00	193 300,00	193 300,00	193 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	385 000,00	0,00	412 000,00	412 000,00	412 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	37 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		545 200,00	0,00	622 300,00	622 300,00	622 300,00
66	Charges financières	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		546 200,00	0,00	623 300,00	623 300,00	623 300,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	209 752,73		494 995,06	494 995,06	494 995,06
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	97 484,00		144 062,80	144 062,80	144 062,80
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		307 236,73		639 057,86	639 057,86	639 057,86

TOTAL	853 436,73	0,00	1 262 357,86	1 262 357,86	1 262 357,86
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

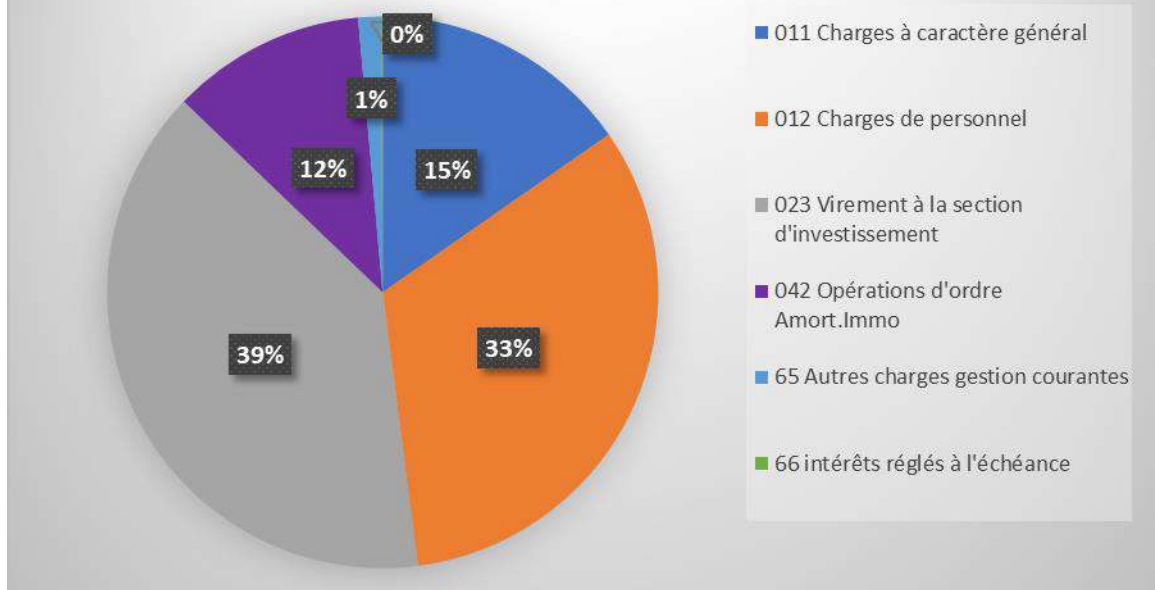
+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 262 357,86
--	---------------------

Dépenses fonctionnement 2024



Un budget de fonctionnement de 1 262 357.86 €, avec une importante dotation à la section d'investissement, près de 500 000 €

Hors volet dépenses imprévues ou programmées sur opérations, le fonctionnement demeure dans les niveaux du budget prévu lors de la mise en place du SMGA, avec un volet travaux externalisé d'entretien en hausse pour 2024, compte-tenu du PPG couvrant désormais tout le territoire.

Les recettes de fonctionnement sont liées aux subventions concernant les contributions, l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour le PPG Ger-Job (solde 2023) et Garonne amont et les postes GEMAPI, la Région Occitanie, AEAG et Etat pour les postes PAPI, l'Etat et CD31 pour le volet insertion.

La masse salariale **représente 33 %** des dépenses de fonctionnement, à l'identique de 2022 et 2023, si on intègre le poste de technicien encadrant repris en régie.

Par ailleurs, l'encadrement de la brigade verte par AFIDEL dans le cadre du suivi PassPro Insertion, par convention, représente 12 036 € net de TVA (intervention à raison de 2 jours par mois + appui structurel insertion).

Le budget dispose de nombreuses recettes (subventions pour l'animation des différentes missions, atténuations de charges et aides aux contrats d'insertion), qui viennent financer la charge, **couvrant 74.7 %** de la masse salariale.

Le reste à charge du SMGA sur le volet masse salariale reste ainsi raisonnable.

A noter que le chapitre 012 « Charges du personnel », intègre une augmentation du coût total employeur, lié au recrutement en contrat de projet pour 3 ans du chargé de projet PGH (7 mois comptés sur 2024) ainsi que 7 mois de présence en 2024 lié au recrutement d'un technicien PAPI.

Traitement brut de base / indiciaire	279 015 €
NBI	0 €
Régime indemnitaire RIFSEEP (IFSE+CIA)	36 076 €
Charges patronales	96 909 €
Coût total (brut + primes + charges)	412 000 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	66 000,00	0,00	69 588,00	69 588,00	69 588,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	632 640,00	0,00	738 165,00	738 165,00	738 165,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des recettes de gestion courante		699 740,00	0,00	808 853,00	808 853,00	808 853,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		699 840,00	0,00	808 953,00	808 953,00	808 953,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	8 346,12		99 735,12	99 735,12	99 735,12
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		8 346,12		99 735,12	99 735,12	99 735,12

TOTAL	708 186,12	0,00	908 688,12	908 688,12	908 688,12
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	353 669,74
---	-------------------

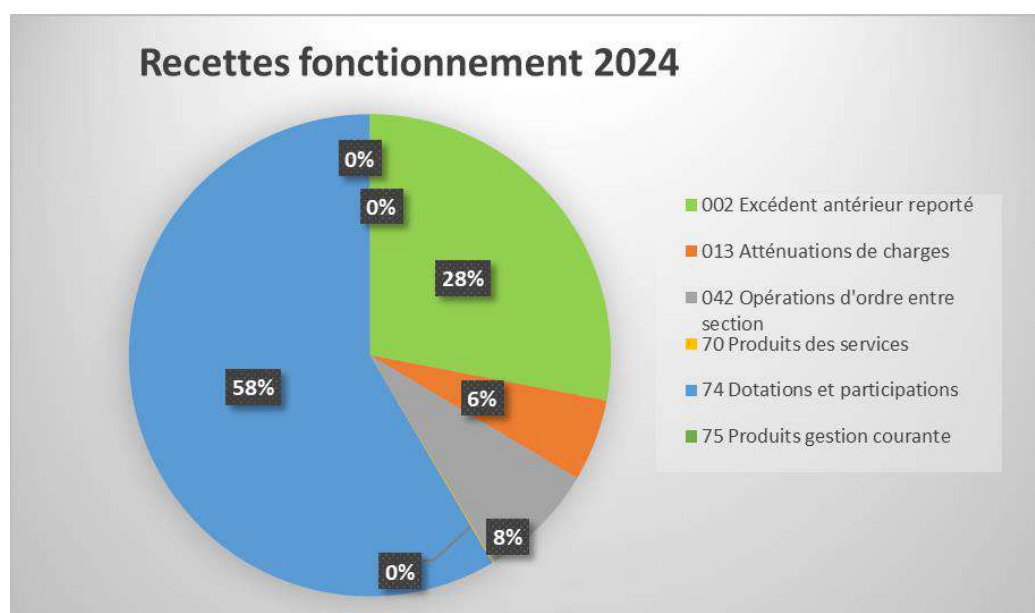
=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 262 357,86
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	539 322,74
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.



Section investissement

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	395 625,51	0,00	614 355,65	614 355,65	614 355,65
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	132 212,00	0,00	53 850,00	53 850,00	53 850,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	14 220,00	14 220,00	14 220,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		530 837,51	0,00	685 425,65	685 425,65	685 425,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	1 000,00	0,00	281 033,40	281 033,40	281 033,40
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 100,00	0,00	281 133,40	281 133,40	281 133,40
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	10 000,00	0,00	862 665,99	862 665,99	862 665,99
Total des dépenses réelles d'investissement		541 937,51	0,00	1 829 225,04	1 829 225,04	1 829 225,04

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	8 346,12		99 735,12	99 735,12	99 735,12
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		8 346,12		99 735,12	99 735,12	99 735,12

TOTAL	550 283,63	0,00	1 928 960,16	1 928 960,16	1 928 960,16
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

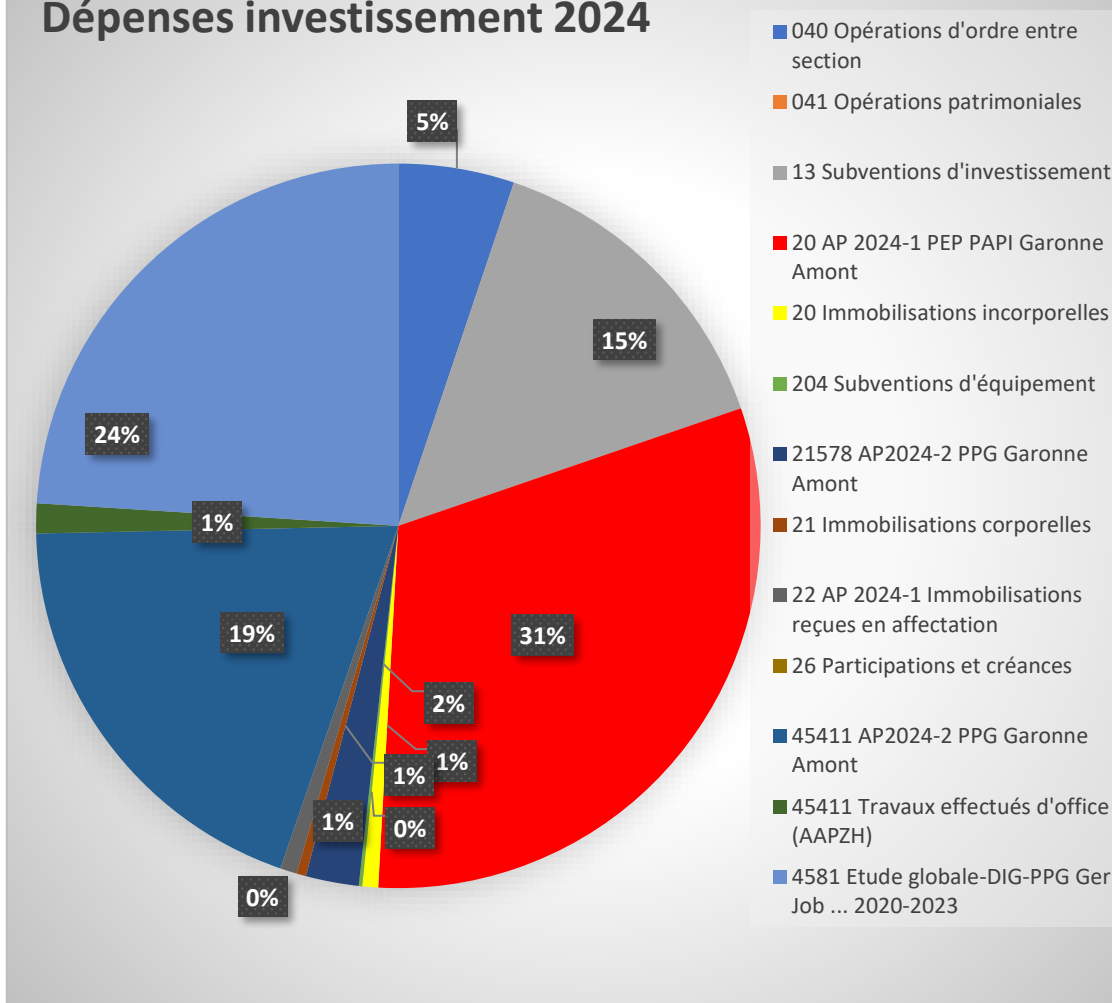
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 928 960,16
---	---------------------

Un budget d'investissement de 1 928 960.16 € pour des dépenses réelles, hors opérations d'ordre de 1 085 143.65 €

Dépenses investissement 2024



En termes d'évolution, ce budget est en nette augmentation par rapport au prévisionnel 2023, même hors opérations d'ordre.

Les programmes pluriannuels, PPG 2024-2028 et PEP-PAPI ont été construits sur la base financière de la capacité à financer actuelle du SMGA.

Le budget d'investissement est de 1 928 960.16 €

En termes d'évolution, ce budget, au total de 3 191 318.02 € est en nette augmentation par rapport au prévisionnel 2023. Le budget réel, hors opérations d'ordre, de 1 707 443.65 € intègre désormais l'ensemble du volant d'actions technique et territorial (en attente du PAPI complet)

Le budget d'investissement couvre principalement les opérations suivantes :

- Programme des Gestion Pluriannuel des Cours d'eau pour le volet investissement 2024 pour 349 615€ HT en 2024
- l'appel à projet « restauration des zones humides », avec un budget total de 21 400 HT pour 2024 en investissement, financé à 80% par l'Entente pour l'Eau
- des dépenses pour études et travaux programmés des actions ou études du PEP-PAPI pour 512 500€ HT en 2024

Il n'existe pas d'endettement en cours.

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	251 091,90	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	463 047,99	463 047,99	463 047,99
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		251 091,90	0,00	568 047,99	568 047,99	568 047,99
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 404,12	0,00	8 220,00	8 220,00	8 220,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	64 297,33	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		70 701,45	0,00	8 220,00	8 220,00	8 220,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	379 533,40	379 533,40	379 533,40
Total des recettes réelles d'investissement		321 793,35	0,00	955 801,39	955 801,39	955 801,39

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	209 752,73		494 995,06	494 995,06	494 995,06
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	97 484,00		144 062,80	144 062,80	144 062,80
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		307 236,73		639 057,86	639 057,86	639 057,86

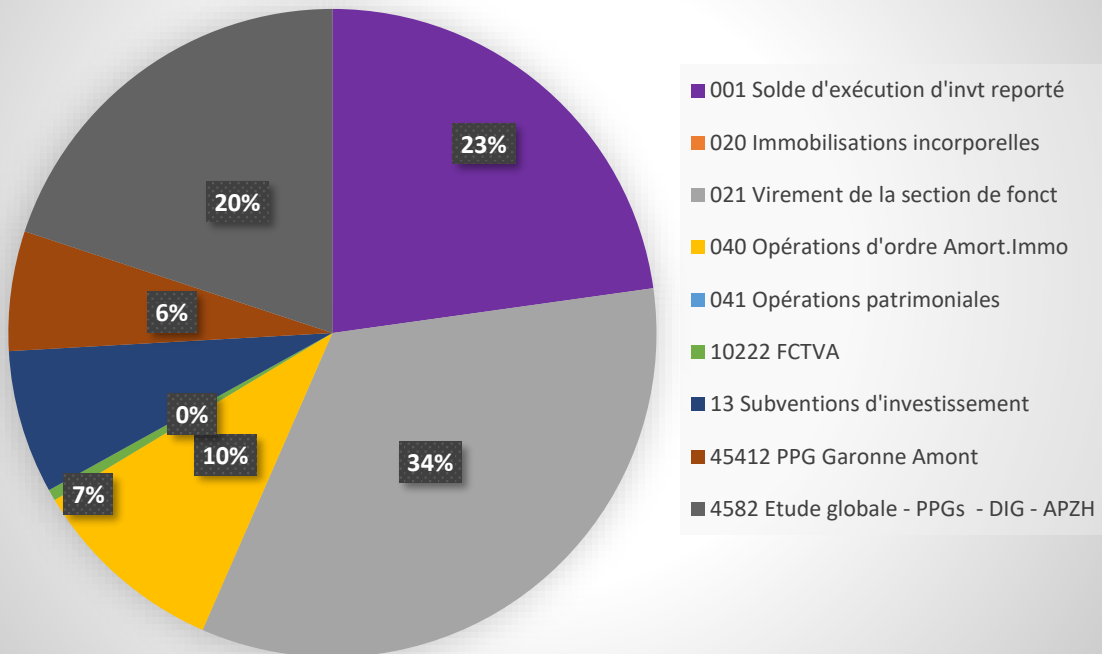
TOTAL	629 030,08	0,00	1 594 859,25	1 594 859,25	1 594 859,25
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					334 100,91
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 928 960,16

Pour information :

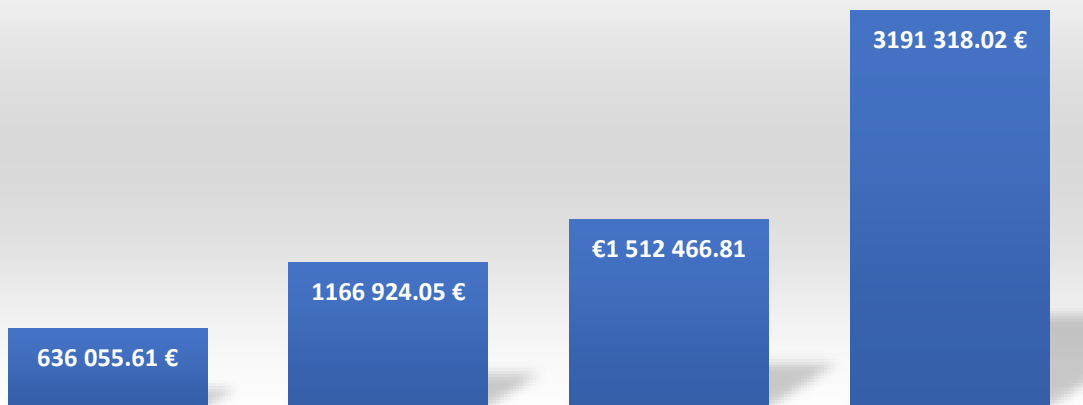
Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	539 322,74
--	-------------------

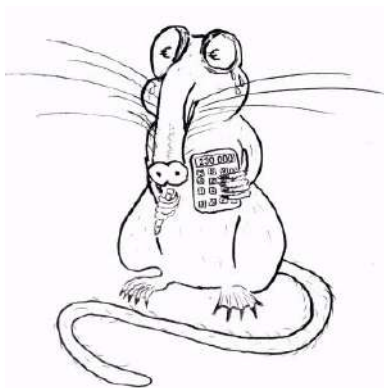
Recettes Investissement 2024



budget évolution 2021->2024



Synthèse



SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 928 960,16	1 594 859,25
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 334 100,91
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 928 960,16	1 928 960,16

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 262 357,86	908 688,12
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 353 669,74
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 262 357,86	1 262 357,86
TOTAL DU BUDGET (4)		3 191 318,02	3 191 318,02

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Les actions portées en 2024 en grandes lignes

Les actions portées par le SMGA s'inscrivent dans les outils pluriannuels de gestion que sont le PPG 2024-2028 et le PEP-PAPI 203-2024 Garonne amont.

Ainsi l'étude globale a permis de conduire ces 2 démarches de front, sur 2021-2022 et le début 2023 pour la phase de construction du PPG.

L'appel à projet « zones humides » constitue une opportunité qui sera menée sur encore 2024.

Des enveloppes budgétaires ont été mises en place sur des volants de travaux d'entretien (20 000€) ou d'investissement (10 000€) afin de permettre de mettre en place quelques actions ciblées.

L'impact de la crue de début 2022 reste en attente des versements des aides de l'Etat et la Région, non finalisés encore 1 an après l'événement. Environ 40 000€ de travaux ont été portés par le SMGA.

Les crues de mai 2023 feront l'objet d'un financement sur le reste à charge des travaux torrentiels qui ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage CCPHG (déjà impactée sur le volet routier), en co-portage opérationnel et technique SMGA-CCPHG.

